Image not found or type unknown

Syndic de copropriété xxxxxx ne répond pas.

Par **Nicolas M**, le **11/01/2016** à **22:37**

Bonjour,

Nous sommes une petite copropriété de 5 propriétaires à Romainville (93). personne ne désirant s'impliquer dans un syndic bénévole, nous avons toujours eu recours à des syndic professionnels. Toutes les expériences ont été mauvaises, les syndic tour à tour expliquant leur manque d'implication dans la rentabilité nulle de notre copropriété, trop petite... Dernierement nous avons changé de syndic début Février 2015, le précédant fermant boutique pour raison de santé. Cette personne nous a recommandé xxxxxx qui reprendrait notre copropriété. Par un malheureux concours de circonstances, lors de l'AG de Fevrier où le nouveau Syndic était présent pour recevoir le mandat, aucun des copropriétaires n'était présent (AG organisée au dernier moment, propriétaires en vacances, etc...). Toujours est-il que l'AG s'est déroulé neanmoins et le nouveau syndic a repris notre copropriété (le précédent syndic l'a confirmé). Au mois d'Avril j'ai appelé Monsieur xxxxxx de Nouveau syndic, qui n'avait aucune idée de qui nous étions... Finalement ce Monsieur a fait de l'ordre dans ses dossiers et a retrouvé le notre. Il nous a pécisé qu'il avait un casse-tête devant lui car l'historique de nos comptes censés avoir été fourni par le precedent syndic était incomplet et peu ordonné. A sa décharge il avait surement raison mais que pouvions faire nous autres copropriétaires... En Mai nous avons du réaliser des travaux à hauteur de 2500€ dans la copro. J'ai essayé de joindre Notre syndic pour leur en parler. je n'ai pas pu joindre monsieur xxxxxx pendant 10 jours car sa messagerie était pleine, aucune réponse de sa part. C'était bien la premiere fois de ma vie que je tombais sur un professionnel (quelqu'il soit) qui a une panne de telephone pendant 10 jours...incensé. Il a fini par répondre quand meme et a paru surpris de mon mécontentement (´tout ça pour 2500€ a-t-il fini par répondre..´!). Debut Septembre j'ai demandé à notre syndic la date de notre prochaine AG. (nous avons maintenant une personne autre que Monsieur xxxxxx qui est censée s'occuper de notre copro. Au jour d'aujourd'hui nous ne l'avons toujours pas vu une seule fois...). Nos AG se déroulent généralement fin novembre/début décembre. En novembre, sans nouvelles, j'ai relancé. Début décembre, sans nouvelle j'ai réussi à parler au téléphone à notre responsable chez Notre syndic qui m'a précisé qu'elle m'enverrait les comptes (que nous avons toujours pas vu, un des coproprietaire a beaucoup de mal a trouver un accord avec eux sur le montant des charges qu'il doit ou que xxxxxx doit...) ainsi que des propositions de dates d'AG, nous avons conclu que mi-janvier serait une bonne période pour organiser cet AG. Le 17 décembre, j'ai relancé par email car je n'avais reçu ni comptes ni propositions de dates. Le 4 janvier j'ai fais de même. J'ai ensuite essayé le téléphone... A chaque fois le telephone portable de cette personne sonne mais personne ne répond. J'ai eu 3 fois la secretaire qui m'a dit qu'elle passait le message. Vendredi matin j'ai appelé 2 fois, le telephone a sonné sans réponse. J'ai appelé la secretaire qui m'a fait attendre un instant et m'a confirmé 'Madame X est en train de vous répondre.´ Confirmant que cette dame ne désire pas répondre à son téléphone, ne désire pas s'entretenir avec nous au téléphone. Nous sommes

lundi soir, toujours aucune nouvelle.

J'aimerais connaitre quelles sont nos recours pour exiger une reponse de notre syndic? Notre syndic est une société, nous payons des frais de syndic, n'ont-ils pas l'obligation de répondre aux emails et au téléphone. Qui peut nous aider?
Nous souhaitons qu'une chose, c'est de mettre un terme à cette mascarade et quitter ce syndic peu recommandable, mais comment? L'absence de contact peut-il justifier une révocation? mais comment le prouver? L'absence de tenue d'AG peut-elle justifier une revocation. Pouvons nous contacter un juge de proximité par exemple?
Je ne tiens pas à me déplacer dans les bureaux de ce syndic, au risque de ne pas retenir'mes nerfs devant autant d'incompétence.
merci mille fois pour votre aide.
nicolasM

Par **springfield**, le **11/01/2016** à **22:52**

Bonsoir,

- Quel est la date de fin de mandat du syndic ?
- Est-ce que votre SDC a un conseil syndical et un président élu ?

Par **Nicolas M**, le **11/01/2016** à **23:04**

Bonjour,
Merci pour votre réponse.
Je n'ai pas le contrat du nouveau syndic... Dans le PV d'AG de fevrier, il est ecrit:
'l'assemblée designe le syndic X selon contrat ci joint(je ne l,ai pas) et ce pour une durée commencant le jour de la presente assemblée jusqu'a la prochaine assemblée charger de statuer sur les comptes 2015 qui aura lieue au plus tard le 30/06/2016.
Mr xxxxxx fera une réunion avec le conseil syndic au plus tard le 31/03/2015 pour faire le point sur les dossiers administratif et comptable transmis par xxxxxx'
(aucune réunion n'a eu lieu...).

Je ne peux répondre à votre deuxieme question. Historiquement j'ai été le président du conseil syndical mais étant donné que personne n'était présent à l'AG de Février et que rien n'est écrit dans le PV d'AG, je ne sais pas qui est président du syndic dorénavant...

Merci.
Nicolas M

Par **janus2fr**, le **12/01/2016** à **07:33**

Bonjour,
Vous dites qu'il n'y avait personne à l'AG censée voter le mandat du nouveau syndic. Or, c'est

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

un vote à l'article 25. J'ai du mal à comprendre ce qui s'est passé. Comment le syndic aurait-il pu être élu à l'article 25 s'il n'y avait personne à l'AG ?
Je pense, au contraire, que ce syndic n'a jamais été élu !

Par **Nicolas M**, le **12/01/2016** à **11:12**

Lors de l'AG, l'ancien syndic et le nouveau étaient présent. Devant l'absence de copropriétaires, l'ancien syndic a essayé de nous joindre. Je l'ai eu au telephone et je me suis moi-meme excusé, m'etant trompé de date. Ce monsieur m'a proposé de faire ´comme-ci' nous etions présent, sinon il fallait donc reorganiser une AG. Ils ont signé le PV a notre place. Nous avons totalement conscience que nous etions ´hors la loi ' et que le PV d'AG peut etre déclaré nul mais c'est ainsi, nous étions d'accord, il a été enteriné, personne ne s'est plaint et le syndic X est devenu notre nouveau syndic.

Par **Nicolas M**, le **12/01/2016** à **22:14**

Avez-vous une piste pour obliger notre syndic à répondre à nos emails et appels téléphoniques?
Merci.
Nicolas M

Par **Alex S**, le **27/01/2016** à **17:54**

Bonjour,

je connais (que trop) bien ce cabinet qui a repris notre copropriete (en grande difficulté) en janvier 2015 et qui n'a strictement rien fait .
j'ai trouvé un autre syndic un peu plus sérieux et demande actuellement le remplacement : j'attends un retour de ce monsieur qui ne veut plus nous répondre.
l'ancien syndic n'est il pas xxxxxx par hasard ?
cdt, Alex S.

Par **Nicolas M**, le **28/01/2016** à **01:37**

Bonjour Alex!
Dans le mille :-). C'est xxxxxx qui nous a transféré chez xxxxxx. Si nous avions su le degré d'incompétence de ces gens là, nous n'aurions pas donné notre accord. Je viens d'envoyer une deuxième lettre recommandée avec AR aujourd'hui chez xxxxxx. Je ne comprends pas comment une société qui a pignon sur rue (et un si beau site internet ... pour le moins trompeur et mensongé) peut se comporter ainsi, c'est tout simplement inimaginable. J'ai appelée 50 fois en 2 mois et je n'ai jamais eu un responsable en ligne. Quel recours avons-nous? En postant ce message sur ce forum j'aurais aimé avoir l'avis d'experts sur la marche à

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

suivre .... Il est clair que changer de syndic est la seule chose à faire et vite, encore faut-il pouvoir organiser une AG. Mais ces gens-là s'en sortiraient à bon compte et continueraient leur activité sans scrupule...
Je vous donne mon adresse email temporaire killkenny93@hotmail.fr afin que nous puissions échanger Alex. J'aimerais savoir quel syndic vous avez trouvé, nous aimerions changer au plus vite.Merci.
Nicolas

Par **Nicolas M**, le **28/01/2016** à **11:07**

bonjour,

Je viens de trouver cela sur le web:

infos du site XXXXXX.fr
infos WHOIS sans rapport avec l'adresse de la société
Au RCS:
xxxxxx
xxxxxx ADMINISTRATEUR DE BIENS
xxxxxx
xxxxxx
--> cette adresse postale semble être une domiciliation. Donc, à cette adresse, aucun bureau!
Note:
dans la page http://www.xxxxxx/
les photos des collaborateurs sont bidons!
Dernière info: xxxxxx serait assigné en justice par plusieurs copropriétés.

Qui pourrait nous apporter confirmation?

Merci.
Cordialement.
Nicolas M

Par **Alex S**, le **28/01/2016** à **11:16**

Bonjour,
je suis passé la semaine dernière et ils sont plutôt au xxxxxx (avec une boite du nom de xxxxxx) qui a l'air d'être du même accabit.
cdt,

Par **Nicolas M**, le **28/01/2016** à **11:42**

Oui nous nàvons pas de souci sur l'adresse, l'adresse qui figure au bas de leurs emails est

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

bien xxxxxxx. Un des coproprietaires est passé aussi, il m'a dit que leurs bureaux n'est pas du tout à l'image de leur site web.

Qu'en est-il sorti de votre passage chez eux?

Par **Alex S**, le **28/01/2016** à **11:46**

que le gestionnaire qui avait été missionné est parti, que l'immeuble étant bientôt en administration judiciaire : "il n'a plus rien à ajouter", donc silence radio (il ne répond absolument plus) et aucune info malgré un recommandé envoyé il y a quinze jours. Bref je vous méprise pour pas dire autre chose et vous n'avez rien à dire.

Par **Nicolas M**, le **28/01/2016** à **11:54**

Vous avez rencontré Mr xxxxxx lui-meme? ou juste leur secretaire?
donc si j'ai bien compris, vous attendez la tenue d'une AG extraordinaire pour changer de syndic? que vous ont-ils répondu par rapport a la tenue de cette AG?

merci

Par **Alex S**, le **28/01/2016** à **12:03**

non il n'était pas là et personne n'a pas me renseigner sur quoi que ce soit ...

Par **cece93**, le **30/01/2016** à **09:24**

Monsieur

je connais très bien ce dossier ..... une copropriété essaie de sortir des griffes du repreneur, le PCS a mis en demeure par RAR Fxxxx aux fins de convocation, le courrier étant resté sans réponse le PCS a convoqué selon l'article 8, d'autant plus qu'il s'avère qu'il y a des fautes professionnelles car aucune déclaration de créance effectuée à la rcp de l'ancien syndic ni auprès du liquidateur judiciaire....
bon courage car c'est un dossier "merdique" une action au pénal va être votée en AG.

Par **Nicolas M**, le **30/01/2016** à **09:31**

Bonjour,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

De quel dossier parlez-vous? du votre? etes-vous dans le meme cas que nous?
Vous precisez qu'une action au pénal va etre votée en AG. De quelle AG parlez-vous?

Dans notre cas, nous avons besoin d'une AG avec Fxxxx. Car si ils ne repondent pas a la mise en demeure, je ne vois pas quel serait le contenu de l'AG que nous convoquerions nous meme... Nous avons besoin d'une AG pour que Fxxxx nous presente les comptes et que le nouveau syndic que nous allons sélectionner puisse prendre la suite.

Par **cece93**, le **30/01/2016** à **09:36**

convoquer d abord pour sortir des griffes de Fxxxx et elisez un nouveau syndic, ce dernier se chargera de récupérer vos archives et de re convoquer une nouvelle AG pour la validation des comptes de 2014.
il me faudrait votre email pour pouvoir vous en dire plus.

Par **Nicolas M**, le **30/01/2016** à **11:20**

voici mon email provisoire: killkenny93@hotmail.fr

merci!!

Par **cece93**, le **30/01/2016** à **11:29**

je vous ai adressé 2 messages via email donné

Par **Anellena**, le **03/02/2016** à **17:30**

Bonjour,
Je connais l'histoire : xxxxxx qui est malade et qui refile ses copros a xxxxxx.
Renseignez-vous à l'ARC, ils connaissent l'histoire.
Perso, on a revoqué xxxxxx debut janvier.
Bon courage

Par **Alex S**, le **03/02/2016** à **17:36**

bonjour,

vous pourriez nous dire si xxxxxx a fait une AG ou AGE pour se faire révoquer ou bien vous l'avez fait sans eux et surtout vous êtes allé ou ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Merci de votre retour.

Par **Nicolas M**, le **03/02/2016** à **18:49**

Bonjour Alex,

Je vous ai répondu par email hier à ce sujet....

Par **Alex S**, le **04/02/2016** à **09:31**

Bonjour,

en fait ce message était pour anellena (tiens encore quelqu'un qui écrit son nom à l'envers).
Merci.

Par **Anellena**, le **04/02/2016** à **17:39**

C'est le president du CS qui a convie l'AG car F... ne répondait a aucune LRAR. Si vous voulez, je peux vous donner un exemple de notre ordre du jour par MP via votre mail si vous galerez pour le rédiger.

Par **Anellena**, le **04/02/2016** à **17:40**

De plus, vous pouvez contacter Mr Hagege de l'ARC à Paris qui connait bien le problème.
Ne surtout pas donner le quittus de gestion lors de la future revocation de xxxxxx.

Par **Alex S**, le **04/02/2016** à **17:44**

merci beaucoup, je veux bien s'il vous plait un exemple, je le ferais envoyer par le président du CS.
cdt,

Par **Anellena**, le **04/02/2016** à **19:12**

Ok, pouvez vous me donner votre mail je vous envoie les pièces?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **rico5175**, le **31/03/2016** à **20:37**

Bonsoir à tous,
Je vous confirme que le cabinet évoqué, xxxxxx, est à fuir. Il s'agit d'une société écran, sans salariés, ni bureau. xxxxxx est un escroc plusieurs procédures sont en cours, malheureusement le mal est fait les fonds de diverses copropriétés ont été détournés.
Cordialement.

Par **alainbe**, le **11/04/2016** à **08:59**

Bonjour,
xxxxxx a vidé notre compte avant que nous ayons réussi à donner la gestion à un autre Syndic.
Comment est il possible de récupérer les fonds ou de participer à une attaque en justice?

Merci

Par **Ping**, le **11/04/2016** à **09:45**

Bonjour,
Nous aussi de gros problèmes avec xxxxxx. Nous devons aussi changer de syndic. Par contre, comment savoir si les comptes sont vides? Pour l'attaque en justice, il va falloir se regrouper... Restons en contact...
Un site à voir....http://www.xxxxxx

Par **Ping**, le **11/04/2016** à **11:00**

Ah bon, il ne faut pas le nommer,ça ne va pas être simple...
Donc cette société F....T nous pose des problèmes! Ça va là?
Pour le site, tapez dans google sos arnaques F....T!

Par **janus2fr**, le **11/04/2016** à **13:16**

Bonjour Ping,
Vous êtes ici sur un forum juridique dont le but est de demander ou d'apporter des renseignements juridiques.
Pour ce faire, il n'est absolument pas besoin de nommer qui que ce soit.
Si vous parlez "de tel problème avec un syndic", ce sera tout aussi compréhensible, du point de vue juridique, que de parlez "de tel problème avec l'entreprise Tartempion" !
Et au passage, cela évite au site qui nous héberge de se voir attaquer en diffamation et de

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

devoir fermer ce forum.
Est-ce plus clair pour vous ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés